Le Courrier N° 24 • JEUDI 24 JUIN 2021 COMMUNES 1



Conseil communal du 21 juin à la salle polyvalente de Palézieux-Village

# Un crédit d'étude qui interroge

Un plan d'affectation dévoilé en avant-première, les comptes et le rapport de gestion 2020, une demande de crédit pour la réfection de la Grand-Rue à Palézieux-Village, les élus oronnais présents au rendezvous politique du milieu d'année ont apporté leurs appréciations pour le futur de leur commune.

vant de passer à l'acceptation du procèsverbal, le président procède à l'assermentation de Katia Borlat et de Mesbah Mehdi. Respectivement en remplacement de Pierre-André Raynaud et de Patricia Schneider-Beroud. Le syndic, Philippe Modoux, communique autour de sa commune. On note entre autre, l'inauguration le 18 septembre, dès 10 heures, du réservoir du Clot à Oron-le-Châtel. «Une heure plus tard le même jour, c'est au tour de la nouvelle caserne des pompiers SDIS Oron-Jorat d'ouvrir ses portes aux membres du Conseil afin d'être inaugurée. Le 25 septembre, ces deux lieux seront ouverts à toute la population désireuse de visiter ces deux œuvres d'art ». Concernant l'avancée des travaux du nouveau collège d'Oron, les élèves de l'établissement scolaire pourront prendre place dans leurs nouvelles classes dès le 1<sup>er</sup> novembre.

#### Enquête publique

Présentation du Plan d'affectation du quartier «A la Sauge». Le municipal en charge du dossier, Olivier Sonnay, expose cette dernière version du quartier mis à l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2021. Le municipal et vice-syndic rappelle qu'une séance publique a lieu le lendemain soir (mardi 22 juin, ndlr) à la salle polyvalente de Palézieux-Village (voir l'article complet à ce sujet en page 7). Spécialement invitée pour présenter ce dossier devant le Conseil, une représentante du bureau d'architecture 2B Architectes expose l'écoquartier en détail: «Trois places de rencontre et de nombreux espaces verts permettront des échanges entre habitants du quartier et citoyens de la commune. Une philosophie durable est également prévue avec des toitures végétalisées et l'utilisation exclusive d'énergies renouvelables», précise Stéphanie Bender.

# Compte et rapport de gestion 2020

Le budget 2020 se soldait par un résultat négatif de 97'100 francs. De ce fait, la différence entre le budget et les comptes 2020 présente un écart positif de 394'671 francs. Avec une marge d'autofinancement (3'107'768 francs) ne permet pas de couvrir le 100 % des investissements, car ces derniers sont plus importants en 2020 que les années précédentes. La faute notamment à la construction du collège, du réservoir et du réseau d'eau. Cette année, les investissements sont financés par la caisse communale à hauteur de 30.08%. Le montant brut de ceux-ci s'élève à 11'741'847 francs. «Il est réjouissant, d'observer que tous les préavis traitant des finances sont plus ou moins respectés en dessus, plutôt qu'en dessous », ajoute le syndic. Ce premier préavis ainsi que celui du rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

## Nouvelle route pour Palézieux-Village

«Il ne fait aucun doute que la chaussée est en mauvais état et ne correspond pas au trafic actuel. Les collecteurs d'eaux claires et les conduites d'eau potable à la Grand-Rue de Palézieux-Village doivent être changés», informe en préambule le rapporteur de la commission ad hoc. Lors de sa séance du 5 décembre 2016, le Conseil communal avait accordé à la Municipalité un crédit d'étude de 165'000 francs pour la

réfection de la route traversant Palézieux-Village. Depuis, plusieurs sondages ont fait ressortir que la structure de cette route ne correspond pas à son trafic, à savoir, 9000 véhicules quotidiens. Suite à cette situation, la Municipalité a élaboré de revoir l'entier de ce tronçon routier. Avec une demande de crédit de 3'780'000 francs. les travaux projetés incluent la pose d'enrobé, d'un revêtement phono absorbant, du réaménagement des arrêts de bus ainsi que la création d'un giratoire, d'un trottoir et de passages piétons.

Si la largeur de la route est maintenue à 7 mètres, l'exécutif estime qu'un mini giratoire situé à l'intersection de la rue de la Bougne et de la Grand-Rue permettrait de fluidifier et de ralentir le trafic. Ayant préalablement négocié avec les riverains concernés, la Municipalité a également recherché à maximiser la sécurité des piétons dans ce secteur avec la création de 420 mètres de trottoir supplémentaires. Ce qui représente de rallier Le Battoir au niveau de l'église. Cependant, ce projet déplaît à quelques conseillers qui jugent que ce dernier favorise le trafic motorisé au détriment de la mobilité douce: «Cela se remarque avec l'absence d'aménagement



Le conseiller Florian Meyer évoquant les points négatifs derrière le projet de réfection de la Grand-Rue de Palézieux-Village

pour les vélos. De plus, une largeur de 7 mètres permettrait à deux poids lourds de se croiser à 70 km/h. Les arrêts de bus proposés ne sont pas non plus compatibles avec les personnes en situation de handicap», s'offusque Florian Meyer. Le municipal en charge des routes, Daniel Sonnay, précise que la situation particulière de cette route ne permet pas d'y ajouter une piste cyclable: «Nous sommes ici dans un endroit sensible où il y a peu de place. Seule une route de transit permettrait d'éviter les 9000 véhicules jour à Palézieux-Village. Etant moimême conducteur de camion, je vous garantis qu'il est impossible d'atteindre des vitesses au-delà de celles autoriséaes en localité». Après plusieurs interrogations sur ce préavis, et plus spécialement en raison de l'absence de pistes cyclables prévue, le président procède au vote. Suite à son acceptation, Katia Borlat souhaite déposer un référendum spontané afin que la population puisse se prononcer sur ce texte. Une proposition qui est refusée à une large majorité. Thierry-Vania Menétrey, municipal en charge des transports évoque la contradiction derrière la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT): «Les gens qui veulent préserver le paysage et la mobilité, dont je fais partie, ont fait passer une loi qui s'appelle la LAT. Un texte qui est un peu extrême et qui ne nous permet pas de dézoner un mètre carré, même si c'est pour créer une voie de mobilité douce ».

#### Congé de Jean-Daniel Graz

«Le greffe municipal, c'est le gardien de notre institution», évoque Philippe Modoux en souriant. En place depuis 1er novembre 1990, le futur retraité cumule la rédaction de pas moins de 11'000 pages de procès-verbaux. Après un discours chargé d'émotion, Jean-Daniel Graz laisse échapper quelques larmes avant de conclure avec cette citation: «Je vous le demande à tous, prenez bien soin de cette commune».

Thomas Cramatte

### Savigny

Séance du Conseil communal du 21 juin à la salle du Forum

# **Bouclement** avec un résultat positif

onditions sanitaires obligent, la dernière séance du Conseil de la législature 2016-2021 s'est tenue dans la salle du Forum, sous la présidence de Christian Aeschlimann.

La séance a débuté par l'assermentation de Patrick Jaques. Ensuite, la parole a été accordée aux délégués des conseils intercommunaux de l'ASEL, l'ASIJ et de l'ORPC.

#### Indemnités

Le premier objet soumis au plenum était présenté par le Bureau du Conseil. Il concernait la fixation des indemnités et jetons de présence pour la législature 2021-2026. Sur la base de son étude et analyse, le Bureau a proposé de fixer les indemnités des séances du Conseil communal et du Bureau du Conseil à Fr. 40.-. La commission des finances chargée d'étudier cette proposition a considéré que cette hausse était tout à fait absorbable par le budget communal. L'augmentation de Fr. 25.- à Fr. 40.- n'a pas provoqué de grands débats et a été acceptée.

Le rapport de gestion de la Municipalité ainsi que celui de la commission de gestion n'a pas soulevé de palabres, seulement quelques interventions sur des détails de chiffres ou informations.

#### Résultat positif

Il en sera de même pour le rapport sur les comptes 2020. L'exercice se boucle avec un résultat positif de Fr. 264'632.96 après amortissements, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 1'129'500.-. Des recettes fiscales supérieures d'environ Fr. 598'000.-, des remboursements et participations de collectivités publiques pour Fr. 145'000.-, des acomptes

pour la participation à la cohésion sociale inférieurs de Fr. 158'000.- sont les principaux éléments qui ont permis d'obtenir cet excellent résultat. Selon la Municipalité, les conséquences économiques liées à la crise Covid-19 apparaîtront sans doute plus clairement en 2021, voir 2022. Pour 2020, les conséquences sont quelques exonérations de loyers commerciaux ou locaux communaux et des pertes sur les locations, notamment du Forum.

La modification du Règlement intercommunal du SDIS «Cœur de Lavaux», révision de son annexe et adoption d'un règlement de la section jeunes sapeurs-pompiers du SDIS «Cœur de Lavaux» a été également acceptée à l'unanimité.

Dans ses propos, la syndique, Chantal Weidmann-Yenny, a tenu à remercier chaleureusement ses collègues Gilbert Regamey et Louis Pipoz pour respectivement 20 ans et 5 ans à la Municipalité. Emotions partagées également par le Conseil.

Dans les divers, le groupe des Verts a déposé une résolution demandant à la Municipalité de mettre en œuvre dès aujourd'hui et durant la prochaine législature un plan énergie et climat. Cette résolution contenant des contraintes, ne pouvait être retenue en l'état. C'est donc convertie en motion qu'elle a été acceptée par le Conseil.

Déposée la veille du Conseil, l'initiative sollicitant la création d'une commission permanente d'urbanisme ne pouvait être traitée lors de cette séance et sera traitée lors du prochain Conseil. Publicité –

